

Impacts des Interactions entre investissements publics et investissements privés sur l'amélioration du climat des affaires au Maroc

Public investments and private investments interactions impact on Business climate development in Morocco

Amina HARBAL, (Docteur en Sciences économiques et de gestion)

*Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Mohammedia
Université Hassan II de Casablanca, Maroc*

Fatiha KHIHEL, (Professeur de l'Enseignement Supérieur)

*Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Mohammedia
Université Hassan II de Casablanca, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Mohammedia Téléphone : 05233-14682
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	HARBAL, A., & KHIHEL, F. (2023). Impacts des Interactions entre investissements publics et investissements privés sur l'amélioration du climat des affaires au Maroc. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(2-1), 107-121. https://doi.org/10.5281/zenodo.7785936
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: January 04, 2023

Accepted: March 29, 2023

Impacts des Interactions entre investissements publics et investissements privés sur l'amélioration du climat des affaires au Maroc

Résumé

Dans la politique économique marocaine, la part de l'investissement privé enregistre un faible impact sur la dynamique économique du Royaume. Pour y remédier, le Maroc est appelé à intégrer la jonction entre investissements publics et privés afin d'équilibrer la balance de l'intervention des deux types d'investissements dans le développement de l'économie nationale. Les données officielles montrent que l'investissement public accapare 60% de la part de l'investissement total au Maroc, tandis que l'investissement privé ne participe qu'à hauteur de 40% de cet investissement global. Devant ce constat, le Nouveau Modèle de Développement du Maroc a insisté sur la nécessité de lever la part du secteur privé dans l'enrichissement de l'investissement national en déployant toute initiative susceptible d'encourager les investissements, petits et grands, dans une dynamique motivée par des mécanismes étatiques d'incitation à la création de l'emploi. Dans cet article, nous cherchons à travers une analyse narrative des réformes de l'investissement à voir dans quelle mesure les investissements publics et privés peuvent être gouvernés de façon à créer des dispositifs territoriaux complémentaires devant allier l'État et les opérateurs économiques. Ceci œuvrera pour atteindre un seul objectif, qui est de favoriser la création d'un lien de causalité entre les deux types d'investissement. À cet effet, la réponse trouve son origine dans le Nouveau Modèle de Développement qui place le rôle de l'état dans l'amélioration de la qualité des infrastructures et des équipements de l'état à même de rendre le Climat des affaires au Maroc encore plus attractif. Cette vision reste tributaire de la participation du secteur privé dans l'exploitation des mécanismes favorisant une mutualisation des contributions des deux parties vers un ancrage territorial puis national de l'équilibre d'investissement au Maroc. Pour ce faire, cette contribution se base sur l'analyse de la contribution de l'État et du secteur privé dans la dynamique entre investissements publics et privés, et de déceler les apports et les limites de chaque composante dans l'amélioration du climat des affaires au Maroc. Ainsi, on s'acharnera à présenter la définition des deux types d'investissement à travers une revue de littérature ayant traité ces deux concepts, puis à décortiquer la pertinence des réformes de développement des investissements privés au Maroc, et la relation entre investissement et climat des affaires au Maroc. À l'issue de cette analyse, des recommandations seront proposées pour mettre en exergue les actions prioritaires susceptibles de lever la contribution du secteur privé dans la génération de plus de valeur ajoutée grâce à une dynamique interactive entre les deux types d'investissements et un montage institutionnel basée sur le Partenariat Public-Privé.

Mots clés : Investissement, climat des affaires, développement économique

Classification JEL: P11.

Type de l'article : Article théorique.

Abstract

In the Moroccan economic policy, the share of private investment has a weak impact on the economic dynamics of the Kingdom. To remedy this, Morocco is called upon to integrate the junction between public and private investment in order to balance the intervention of the two types of investment in the development of the national economy. Official data show that public investment accounts for 60% of total investment in Morocco, while private investment accounts for only 40% of total investment. Faced with this observation, the New Development Model of Morocco has insisted on the need to raise the share of the private sector in the enrichment of national investment by deploying any initiative likely to encourage investments, small and large, in a dynamic motivated by state mechanisms of incentive to job creation. In this article, we seek through a narrative analysis of investment reforms to see to what extent public and private investments can be governed in such a way as to create complementary territorial arrangements that should bring together the State and economic operators. This will work to achieve a single objective, which is to promote the creation of a causal link between the two types of investment. To this end, the answer lies in the New Development Model, which places the role of the state in improving the quality of infrastructure and state facilities to make the business climate in Morocco even more attractive. This vision remains dependent on the participation of the private sector in the exploitation of mechanisms promoting a mutualization of the contributions of the two parts towards a territorial then national anchoring of the investment balance in Morocco. To do this, this contribution is based on the analysis of the contribution of the State and the private sector in the dynamics between public and private investments, and to detect the contributions and the limits of each component in the improvement of the business climate in Morocco. Thus, we will present the definition of the two types of investment through a review of the literature on these two concepts, and then dissect the relevance of reforms to develop private investment in Morocco, and the relationship between investment and business climate in Morocco. At the end of this analysis, recommendations will be proposed to highlight the priority actions likely to raise the contribution of the private sector in the generation of more added value thanks to an interactive dynamic between the two types of investments and an institutional setup based on the Public-Private Partnership.

Keywords: Investment, business climate, economic development

JEL Classification: P11.

Paper type: Theoretical Research

1. Introduction :

Dans un contexte exacerbé par une crise sanitaire ayant bouleversé le modèle économique international, le Maroc a entrepris plusieurs actions de mise à niveau et de réorientation de sa stratégie de développement économique. Plusieurs chantiers structurants ont vu le jour notamment incarnés à travers le nouveau modèle de développement et les stratégies sectorielles des différents départements y afférents. Le plus récent Discours Royal du 14 octobre 2022 a mis le cap sur la nécessité d'encourager et d'attirer les investissements avec des mesures renforcées incluant des partenariats publics et privés. À cet effet, une analyse des impacts induits entre investissements publics et privés est nécessaire pour dépister le rôle de chacun dans la dynamique de l'autre en tant que catalyseurs dans l'encouragement de l'acte d'entreprendre. Devant cette dynamique, les investissements publics et privés requièrent une attention particulière en tant que pourvoyeurs d'emplois et d'opportunités de développement sectoriel. Ainsi, les investissements publics et privés, bien que portés par deux organisations différentes, opèrent in fine pour la même finalité qui est de lever l'économie nationale au rang d'économie capable de se soutenir et de se développer. C'est dans ce cadre que notre article vient étudier la pertinence du développement des investissements au Maroc, les mesures déployées et en cours d'élaboration pour renforcer la vision escomptée pour la hausse des investissements privés et leur contribution dans le développement économique du Maroc. Aussi, il est question de déceler la manière par laquelle les investissements publics peuvent favoriser le développement des investissements privés afin d'inverser les indicateurs énoncés dans le cadre du modèle de développement du Maroc vers 60% comme contribution du secteur privé. Puis, de corroborer les impacts de ces investissements privés dans le redéploiement des stratégies nationales en matière d'investissement public. Cela étant dit, l'analyse de ces éléments permettra de répondre à une question fondamentale qui est le rôle des entreprises, étant au centre de cette réflexion dans le jeu de complémentarité entre ces deux paradigmes. Toutefois, ces deux paradigmes sont régis par des contraintes propres à la nature de l'écosystème tournant autour de cet investissement, et créant ainsi d'autres contraintes quand ils sont régis sous la vision d'une convergence stratégique. En effet, la revue de littérature traitant de la question des investissements privés et leur relation avec les critères de développement économique d'un territoire pointent du doigt aussi bien des déterminants économiques qu'institutionnels, tandis que la revue traitant de l'investissement public reste peu abordée et traite de ce type d'investissement sous l'angle des politiques institutionnelles sans pour autant le détailler et le mesurer au degré de son impact sur l'investissement privé. C'est dans ce contexte-là que notre contribution vient dégager les aspects de convergence de ces deux types d'investissements dans la promotion de l'entrepreneuriat en analysant leurs interactions, leurs orientations et leur façon de modeler l'écosystème entrepreneurial au Maroc. Ainsi, l'hypothèse centrale de cet article est de considérer que les investissements publics et privés en tant que leviers du développement de l'entrepreneuriat au Maroc se trouvent en complémentarité sans être en conflit dans la réalisation de l'équilibre de développement économique. La réponse à cette hypothèse permettra de dégager les gains pour les entreprises marocaines dans une vision portée par les deux types d'investissements. Ainsi, pour répondre à ces questions, notre contribution qui repose sur une analyse narrative descriptive s'attèlera à présenter la stratégie gouvernementale de développement des investissements publics et privés, et à contextualiser les avancées en matière de développement de l'entrepreneuriat. Cette démarche se basera sur une approche analytique basée sur une revue de la littérature ; une analyse des politiques d'investissement public et privé au Maroc ; une analyse des orientations du Nouveau Modèle de Développement en matière d'encouragement à l'investissement public et privé. À l'issue de cette analyse des avancées, des recommandations seront proposées sur la base des enseignements tirés de cette contribution.

2. Revue de Littérature :

L'investissement est le moteur de la croissance et donc de la création de richesses et d'emplois. Cela explique pourquoi les pays œuvrent pour créer les conditions propices à la promotion de l'investissement national et à l'attractivité de l'investissement étranger. Un investissement est alors réalisé soit par l'État, ou par les entrepreneurs privés ou par les agents économiques étrangers (¹ MOUJAHID M. & KHARISS M. (2021)). De ce fait, on distingue deux grands groupes d'investissement, l'investissement public et l'investissement privé. La littérature scientifique a accordé une importance cruciale à l'étude des investissements privés, tandis que l'interaction entre cet investissement privé et celui public a retenu peu d'attention, du fait que ce dernier est majoritairement étudié dans les contributions académiques relayant le rôle de l'état en tant que levier de développement économique. En effet, il existe une littérature abondante sur les déterminants de l'IDE, mais peu de littérature sur l'efficacité d'une mutualisation entre les deux paradigmes phares de notre réflexion.

2.1 Définition des concepts

Si l'investissement privé est l'ensemble des actions économiques et financières réalisées par des entités physiques ou morales, l'investissement public est l'ensemble des actions financières portées par des entités publiques sous l'égide de l'État, en faveur du développement des infrastructures logistiques, routières, d'équipements et de développement des capacités d'accueil et de maintien de la dynamique sociale et économique d'un territoire. Ces deux investissements opèrent tous les deux in fine pour un objectif majeur qui est de générer un profit économique destiné à un client final qui est le citoyen vivant dans ce territoire. Dans la revue de littérature, les deux paradigmes ont différents fonctionnements et leur retour sur investissement est évalué selon la nature de l'objectif affiché par les entités de portage de cet investissement.

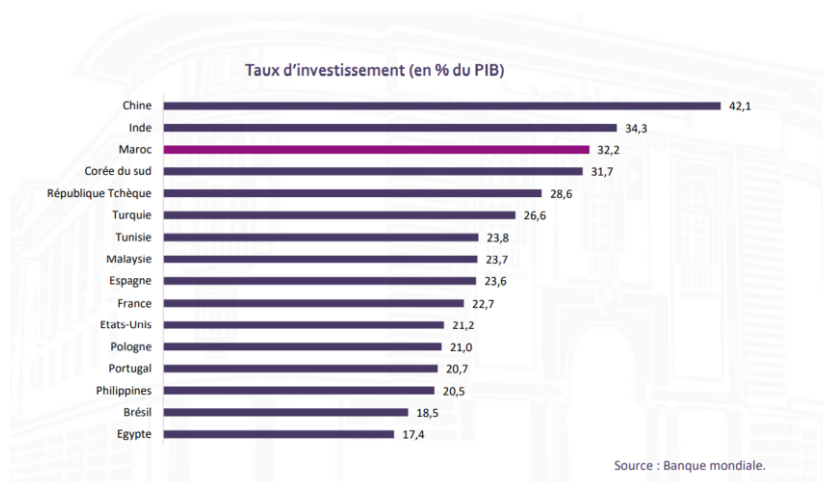
2.1.1 Investissement public

L'état, en tant qu'agent économique qui intervient dans le développement économique a été rejeté par A. Smith (1776) qui voit que l'économie est orientée par les mécanismes du marché. Nonobstant, il accorde une place minimale à l'intervention de l'État en ce qui concerne les dépenses publiques. Pour lui, l'unique rôle de l'état dans la dynamique économique réside dans la réalisation et l'entretien des infrastructures publiques. Il argumente ce rejet par le constat que les entrepreneurs peuvent investir dans des territoires sous-développés et peuvent ne pas investir dans des territoires développés. À l'encontre de ce constat, Walras (1874) (cité par Hayek, 2010) annonce qu'une économie ne peut fonctionner sans l'intervention des entités publiques pour maintenir l'ordre, la sécurité, rendre la justice, assurer la défense nationale et d'autres services. JJ. Robinson (1949) attribue à l'État le rôle de l'investissement et la maîtrise des grands projets d'infrastructure de base, et lui accorde la fonction de contrôle du taux d'investissement et de la création de l'emploi. Cet auteur trouve le rôle important de l'état dans la nationalisation des investissements et la création d'emplois. Loizides, J. et Vamoukas, G. (2005) approuvent les avantages de l'investissement public en termes d'infrastructures économiques et leurs effets sur le développement du capital humain.

Quelle que soit l'appréciation, de l'intervention de l'état dans le développement des infrastructures de base, l'OCDE, considère que la définition et la mesure de l'investissement public varient selon les pays. En règle générale, l'investissement public désigne les dépenses d'investissement en infrastructures matérielles (routes, bâtiments publics, etc.) et immatérielles (innovation, recherche et développement, etc.) dont la durée de vie productive est supérieure à un an. L'investissement public comprend les investissements directs et indirects. L'investissement direct désigne la formation brute de capital et les acquisitions, à l'exception

des cessions d'actifs non financiers et non produits, au cours d'une période donnée. L'investissement public indirect correspond aux transferts en capital, autrement dit aux aides et subventions à l'investissement en espèces ou en nature qui sont réalisées par les gouvernements infranationaux au profit d'autres unités institutionnelles. Cela dit, l'investissement public est l'ensemble des dépenses de l'état visant le développement social et économique, aussi bien au profit des citoyens qu'au profit des agents économiques acteurs de la création de la richesse économique. S'il est porté par des institutions publiques gouvernementales dans des domaines prioritaires de croissance économique durable, l'investissement public s'acharne aussi à améliorer l'environnement des affaires pour attirer davantage d'investissements privés capables d'opérer cette croissance économique. Dans le cas du Maroc, le taux d'investissement est l'un des plus élevés au monde, qui a atteint 30% du produit intérieur brut (PIB) en 2021, contre une moyenne mondiale ne dépassant pas les 25%, la part de l'investissement public reste élevée, avec 60 % de l'investissement total, contre 20% en moyenne mondiale. Tandis que, l'investissement privé, qui s'élève à 100 MMDH actuellement au Maroc est concentré dans des secteurs sans grand impact socio-économique. Afin de remédier à cette situation, le Gouvernement marocain a porté la part des crédits d'investissement public dans le budget de l'année 2022¹ à près de 245 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 6,5% par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'une enveloppe répartie entre le budget d'État (89 MMDH), les établissements et entreprises publics (92 MMDH) et le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (45 MMDH), en plus de 19 MMDH destinés aux collectivités territoriales. Cet investissement vise principalement à hausser la qualité des infrastructures routières et aéroportuaires capables de faciliter les canaux de mobilité ainsi que le capital humain en termes de compétences capables de répondre aux besoins du marché de l'emploi et aux nouveaux défis du marché international. L'effort d'investissement en valeur a atteint en moyenne 32,2% du PIB entre 2000 et 2019 contre 25,6% comme moyenne mondiale et 29% pour les pays à revenu intermédiaire-tranche inférieure. Dans les pays du sud de l'Europe, l'investissement a atteint 25% pendant la période où ils ont connu une forte croissance. En effet, le niveau d'investissement observé au Maroc est équivalent à celui observé dans les pays ayant accompli des « miracles économiques ».

Figure 1 : Taux d'investissement en % du PIB dans les pays



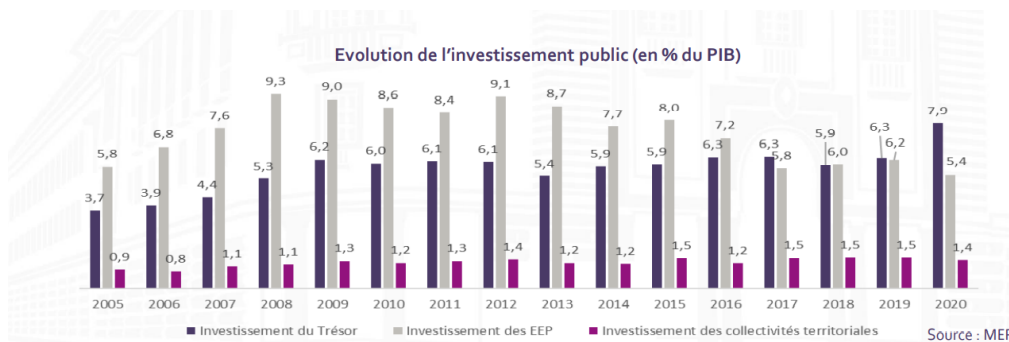
Source : Banque Mondiale 2021

Néanmoins, avec un ICOR (Incremental Output Ratio) de 9,4 en moyenne durant la période 2000-2019, l'investissement au Maroc reste relativement peu rentable, en comparaison notamment avec les pays de la catégorie à revenu intermédiaire-tranche inférieure, où il atteint

¹ Loi de finances 2023 [BO 7154-bis Fr.pdf \(finances.gov.ma\)](https://www.finances.gov.ma/BO/7154-bis-Fr.pdf)

5,7. Le principal enseignement que l'on peut tirer de ces données est que le Maroc, malgré l'effort d'investissement qu'il fournit en termes quantitatifs, n'a pas pu encore réaliser le rattrapage économique désiré. Selon les données du HCP, les administrations publiques (Administration centrale, Administrations publiques locales et Administrations de sécurité sociale) représentent 19% de l'investissement en 2019.

Figure 2 : Évolution de l'investissement public en % du PIB au Maroc en 2021



Source : Ministère de l'Économie et des Finances Marocain

Si on y ajoute l'effort des établissements et entreprises publiques qui ne sont pas intégrés dans ce secteur institutionnel, cette part serait beaucoup plus importante. En effet, les données des finances publiques dans la loi de finances de 2022, indiquent que l'investissement public a atteint 245 milliards de dirhams après 230 milliards dans celle de 2021 et 198 milliards en 2020. Qu'en est-il alors de l'investissement privé ?

2.1.2 Investissement privé :

Dans la politique d'investissement privé porté par les entreprises, trois principales théories ont émergé : 1) Le modèle d'accélérateur : dans ce modèle, lorsque l'entreprise s'approche de la pleine utilisation de ses capacités et s'attend à une hausse de la demande pour ses produits, l'investissement devient justifié. 2) La théorie néoclassique : les entreprises investissent dans une unité supplémentaire de capital dans la mesure où la valeur de la production supplémentaire ainsi générée (appelée produit marginal du capital) est au moins égale au coût d'usage du capital. Ce coût intègre notamment le niveau des taux d'intérêt, le taux d'amortissement et les impôts. 3) La théorie du q de Tobin : le coefficient q de Tobin se calcule comme Valeur de marché des actifs / valeur de remplacement des actifs (souvent assimilée à la valeur nette comptable). Un q supérieur à 1 indique une situation où l'entreprise a intérêt à investir et vice versa. Dans le même sens, les études empiriques font ressortir plusieurs facteurs affectant l'investissement dont notamment : la qualité des mécanismes institutionnels tels que l'exécution des contrats et les droits de propriété (Jamus, J., 2014), le niveau d'incertitude (Bloom, N., Bond, S., Van Reenen, J. (2007), l'inégalité des revenus qui accroît l'instabilité sociopolitique et l'incertitude (Alesina, A., Perotti, R. (1995)), la politique monétaire qui agit sur la demande, à travers les taux d'intérêt. Les études empiriques de (Shamsuddin, 1994), (Wang & Swain, 1995), (Cheng & Kwan, 2000), (Stein & Daude, 2001), et (Liargovas & Skandalis, 2012), qui ont traité la question des déterminants de l'investissement privé, ont exposé que la taille du marché reste le facteur le plus déterminant parmi tous les facteurs internes au pays où l'investissement est opéré. D'autres auteurs comme (Bénassy-Quéré, et al., 2005), (Campos & Kinoshita, 2003) et (Mohamed & Sidiropoulos, 2010) et considèrent que les facteurs institutionnels sont autant de déterminants de l'attractivité des investissements privés, tous ces facteurs économiques et institutionnels impactent ainsi l'investissement via les mesures de mise à niveau institutionnelle et économique vers des politiques de facilitation de l'environnement des affaires comme les infrastructures de base et le système financier. À cet égard, l'investissement privé reste tributaire de la qualité de l'intervention des institutions

étatiques et l'intervention des organisations partenaires dans la définition des dispositifs permettant d'attirer les entreprises à s'intéresser à investir dans des secteurs particuliers. D'autres contraintes peuvent s'ajouter comme les facteurs économiques en relation avec le pays d'origine de l'investissement et le profil de l'entreprise elle-même en tant qu'investisseur (Mohamed Mouritalabi, A., 2003)

Au Maroc, l'investissement privé (hors épargne des ménages) qui s'élève en moyenne à 100 milliards de dirhams par an est porté aujourd'hui à environ 40% par les investissements directs étrangers (IDE). Il est concentré notamment dans le secteur des industries manufacturières et à hauteur de 60% par des investissements à capitaux marocains, avec 4 activités concentrant 60% des investissements (immobilier, commerce, industries extractives et BTP). Cet investissement ne représente que 35% de la part totale des investissements réalisés au Maroc. Il s'agit d'un faible taux d'intégration du secteur privé dans l'investissement de développement économique, ce qui soulève des questions relatives aux mesures prises par l'état pour intégrer davantage les opérateurs économiques privés dans la dynamique de croissance du pays. Le rapport de la Commission Spéciale pour le Modèle de Développement recommande de la porter à ce taux à 65% en améliorant les conditions d'accès des investisseurs aux formules d'accompagnement et de financement et en œuvrant à rendre le climat des affaires au Maroc davantage attractif et captivant.

2.2 Investissement public-privé et l'amélioration du climat des affaires :

Le climat des affaires, tel que défini dans le rapport sur le développement dans le monde (2005) de la Banque Mondiale, est un ensemble de facteurs spécifiques à un lieu qui déterminent les opportunités et les incitations pour les entreprises à investir d'une manière productive, se développer et créer des emplois (World Bank., 2005). Plusieurs indicateurs permettent de déterminer si le climat des affaires d'un pays est assez attractif pour encourager les investisseurs à s'y installer. Ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse du climat des affaires, notamment ceux relatifs aux autorisations et aux démarches pour la création des entreprises et à l'investissement, de promulguer un nouveau code de commerce, de renforcer la protection des investisseurs, de consacrer les principes de transparence et de bonne gouvernance au sein des sociétés, d'adopter la loi relative aux sûretés mobilières, d'améliorer le cadre juridique, organique et procédural de la commande publique, ainsi que les délais de paiement, et de renforcer la numérisation et la simplification d'une série de mesures et de procédures relatives à l'entreprise (autorisations de construire, raccordement électrique, paiement des impôts et transfert de propriété ...). Il s'agit d'une série de mesures qui s'inscrivent dans le cadre de l'investissement public entrepris par le Gouvernement pour réaliser la balance souhaitée entre l'investissement public et l'investissement privé.

Notons à ce propos que la revue de littérature n'a pas été décisive quant à l'impact de l'investissement public sur la dynamique de l'investissement privé et le climat des affaires. Certaines études ont trouvé le même impact négatif de l'investissement public sur la croissance économique. A. Afonso et D. Furceri (2008) ont trouvé pour un échantillon de 28 pays (13 pays de l'OCDE et 15 pays de l'UE), durant la période 1970 -2004, que l'investissement public n'affecte pas significativement la croissance pour les deux échantillons (UE et OCDE), et que la volatilité des investissements a un effet important, négatif et statistiquement significatif sur la croissance pour les pays de l'UE (Afonso, A. et Furceri, D., 2008). Pour le cas du Maroc, et selon le rapport du Doing Business, de 2010 à 2020, le pays est passé du 123ème rang au 53ème rang, dans le classement Doing Business (Banque mondiale, 2021). La crise sanitaire due au Covid a légèrement perturbé ce processus, mais a aussi été une grande opportunité d'accélération des réformes stratégiques. Au cours des vingt dernières années, des chantiers stratégiques ont été menés et les réalisations de grandes infrastructures commencent à impacter

profondément l'environnement des affaires où l'entreprise est appelée à jouer un rôle moteur dans l'investissement, prenant ainsi le relais de l'État.

Ceci dit, à l'issue de cette revue de littérature et des différentes définitions attribuées à la définition de l'investissement public et de l'investissement privé, il en résulte que les deux investissements sont liés conjointement dans la définition d'un climat favorable à l'attraction des investissements et dans le renforcement des capacités économiques des territoires à être compétitifs et propices à l'investissement rentable. Toutefois, certains auteurs restent minimalistes quant au rôle de l'état dans cette dynamique, et suggère même un impact négatif et qu'une volatilité de cet investissement risquerait d'impacter négativement cette croissance économique. Pour ces auteurs, l'état crée les infrastructures de base, mais devrait investir davantage dans des mécanismes d'attractivité tels que la stabilité économique et politique, le système financier et la protection des investisseurs.

3. Le rôle de l'investissement public dans l'amélioration de l'investissement privé au Maroc :

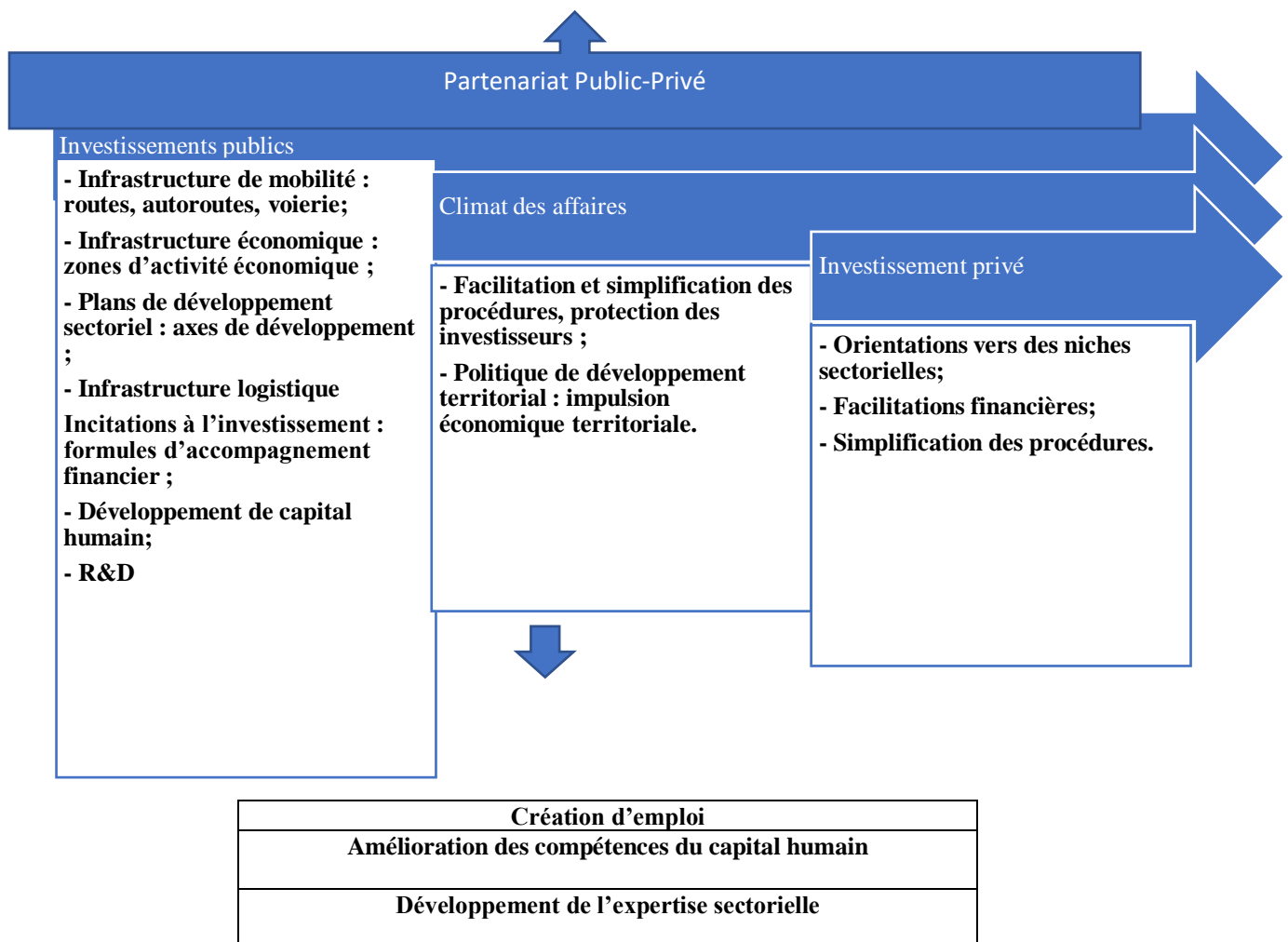
Le rôle de l'état en tant que premier investisseur dans un pays est une notion cruciale pour son développement économique. La jonction entre investissement public, investissement privé et climat des affaires est une jonction interactive où chacune des composantes agit sur l'autre et en termes d'input et d'output.

3.1 Le modèle d'intervention de l'investissement public dans le développement économique du Maroc :

Les investissements publics sont à la base du développement économique à travers les projets structurants de facilitation de la mobilité, de l'infrastructure logistique et de la mise à niveau sectorielle. Ces infrastructures agissent sur l'attractivité des territoires et facilitent l'installation des investisseurs privés dans une aire géographique. Une aire connectée aux différents points stratégiques de vente, d'import et d'export est une aire qui offre plus d'opportunités de développement et de croissance. Plus cette aire est prometteuse et équipée, plus elle arrive à capter une attention de la part des opérateurs publics et privés à la structurer et à tailler ces dispositifs d'accompagnement et de facilitation à l'investissement. D'ailleurs, ceci constitue l'objectif de l'établissement de la nouvelle charte d'investissement au Maroc². Il s'agit ici d'une opportunité de création d'emplois et de développement d'écosystèmes capables de soutenir ses entreprises et ses compétences. On peut schématiser le potentiel des investissements privés et par conséquent celui du développement des emplois, de l'entrepreneuriat comme suit :

² *Projet de Loi n° 76-20 portant création du. « Fonds Mohammed VI pour l'Investissement ».*

Figure 3 : Modèle du Partenariat Public-Privé dans le développement du climat des affaires au Maroc



Source : Elaboré par nos soins sur la base du Nouveau Modèle de Développement du Maroc

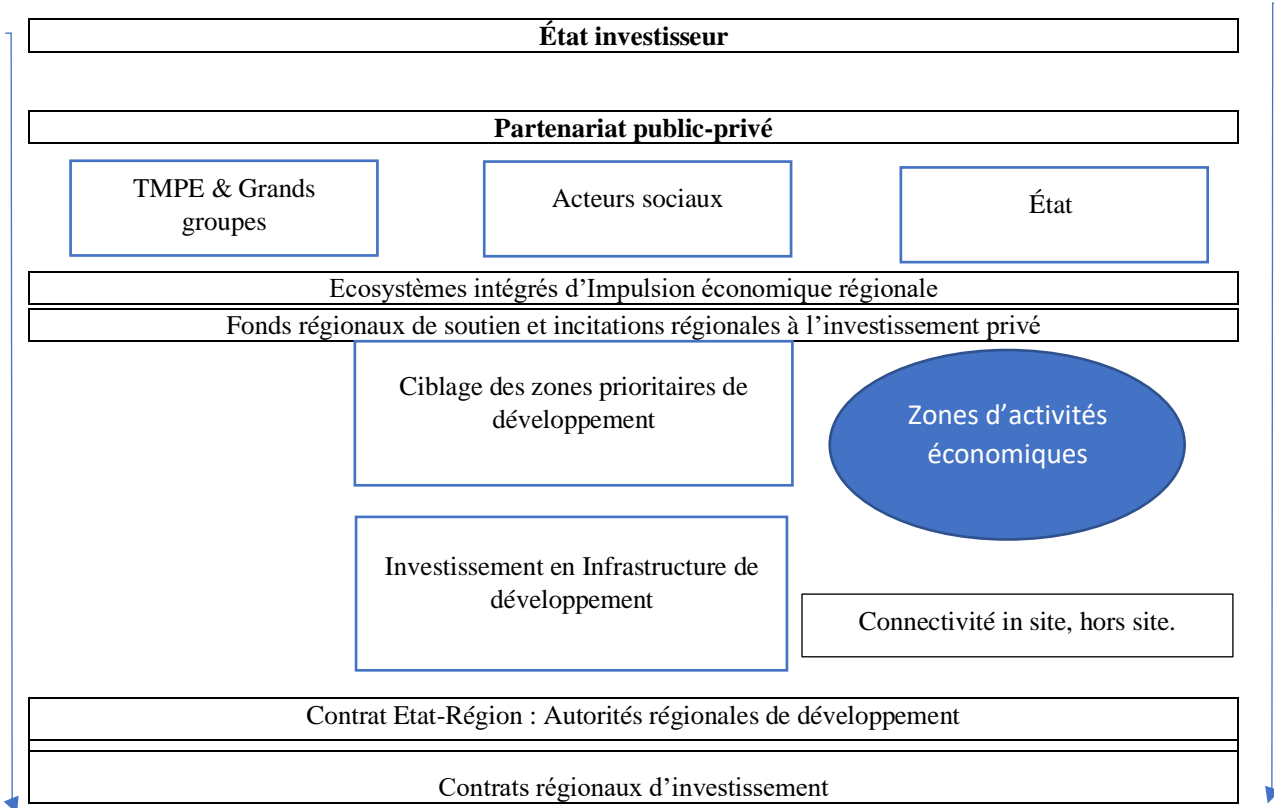
En adéquation avec ce schéma d'interaction entre investissements publics et privés et leur impact sur l'amélioration de l'environnement des affaires, le Nouveau Modèle de Développement du Maroc a instauré une nouvelle notion de l'investissement public, qu'il a baptisé « l'état investisseur ». Ce repositionnement passerait notamment par un dialogue constant de partenariat entre le secteur privé, dûment représenté dans toute sa diversité, de la TPME aux grands groupes, les acteurs sociaux, et l'État.

3.2 Préconisations du Nouveau Modèle de Développement

En plus du Partenariat Public-Privé, la Commission sur le Nouveau Modèle de Développement au Maroc (Commission spéciale sur le Nouveau Modèle de Développement au Maroc (2021) appelle également à la mise en place d'écosystèmes intégrés d'impulsion économique au niveau des régions. Afin de soutenir le développement des entreprises et la création d'emplois au niveau régional, il est proposé aux Régions de mettre en place des fonds de soutien et d'incitation à l'activité économique régionale. Ces Fonds viendront promouvoir l'investissement et l'entrepreneuriat dans des secteurs ou zones cibles, en fonction des priorités régionales et en complémentarité avec les outils d'incitation, de financement et de garantie de portée nationale. Le développement économique des Régions passera également par la mise en place de projets de développement d'envergure, autour de l'exploitation d'une aire ou d'une

ressource particulière. Le schéma ci-après illustre le modèle de gouvernance des investissements publics et privés et les différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre :

Figure 4 : Modèle de gouvernance des investissements publics et privés et les différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre



Source : Elaboré par nos soins sur la base du Nouveau Modèle de Développement du Maroc

Afin de maximiser les chances de réussite de ce type de projets qui nécessitent une forte convergence d'action, il est conseillé d'expérimenter leur portage par des « Autorités Régionales de Développement » (ARD). Ces ARD pourraient prendre la forme d'entités régionales et parfois inter-régionales, et bénéficieraient d'attributions et de pouvoirs sur des espaces définis, leur permettant de développer des projets sur ces espaces dans le cadre d'une contractualisation Etat-Région. Il est également préconisé que les Régions développent des zones d'activités économiques qui soient intégrées dans un véritable projet de territoire, pleinement articulées avec le tissu urbain existant et les modes de transport, et répondant aux besoins et à la demande des entreprises. La conception initiale de ces zones doit être confiée à un acteur régional capable de structurer le projet en coordination avec la multiplicité d'acteurs concernés (pouvoirs publics, entreprises, promoteurs, investisseurs, associations), d'identifier une assiette foncière adéquate répondant aux besoins, et d'assurer la connectivité de la zone et les infrastructures hors site. Un tel montage institutionnel permettrait d'opérer un mode de gouvernance apte à structurer la mise en place des mécanismes de développement et d'encouragement à l'investissement. La clé de voute de ce montage est de prospecter les opportunités d'investissements sectoriels via des actions publiques et privées axées sur les vocations et les atouts de chaque territoire du Maroc. C'est sur la base de cette prospection que des projets d'infrastructure publique et des formules d'accompagnement adéquates permettront aux investisseurs de mieux orienter leurs décisions d'investissement et pallier aux défis qui bouleversent le développement du climat des affaires à l'échelle régionale.

Ceci étant la préconisation du Nouveau Modèle de Développement du Maroc, un élément d'envergure reste l'entité de suivi de ce type de montage régional et la définition des indicateurs

de performance susceptibles d’être atteints à travers une convergence des politiques et des stratégies des différents acteurs de la chaîne de valeur de développement des investissements privés et de la rationalisation des investissements publics.

3.3 Préconisations de la banque mondiale pour l’investissement durable :

Selon une récente étude élaborée par la Banque mondiale (Rapport Climat et Développement. Moyen-Orient et Afrique du Nord, 2022), Le Maroc est sujet aux inondations avec 20 évènements majeurs enregistrés au cours des deux dernières décennies, avec des pertes directes moyennes estimées à 450 millions de dollars par an. On retient également l’élévation du niveau de la mer et aggrave les inondations dans les zones côtières, qui abritent plus de 65% de la population et concentrent 90% de l’industrie. Ainsi, une diminution de 25% de la disponibilité en eau dans tous les secteurs de l’économie, conjuguée à une baisse des rendements agricoles due aux dérèglements du climat, pourrait réduire le PIB de 6,5%. Cette réduction entraînerait une récession continue du Royaume. Le rapport recommande donc, en plus des investissements dans les infrastructures hydrauliques, de mobiliser 78 milliards de dollars en valeur actuelle le montant total des investissements nécessaires. Ce montant peut paraître énorme puisqu’il représente 75% du PIB, mais assurera un retour sur investissement considérable. Ceci fera du Maroc un environnement attractif pour les investissements étrangers directs et un centre d’exportations. Le plus gros de ces investissements ira dans la décarbonation de l’économie, à hauteur de 53 milliards de DH, avec une massification dans les décennies 2030 et 2040. Et ces investissements doivent être couverts à hauteur de 85% par le secteur privé.

4. Défis du développement des investissements publics et privés au Maroc :

Afin d’être en mesure d’inverser la tendance, le département de l’Investissement affirme avoir fixé comme premier objectif de porter la part de l’investissement privé à 50% de l’investissement total d’ici 2026. Aussi, d’importantes inégalités subsistent entre les régions, notamment au niveau du développement socio-économique, du capital humain, de la densité des infrastructures de bases et des investissements. Cela est renforcé par le manque d’utilisation et d’efficacité des mécanismes de solidarité entre les collectivités territoriales. Une étude de déclinaison régionale et sectorielle de la stratégie nationale de développement des investissements privés aboutira à l’élaboration de contrats d’application par région et par secteur avec des objectifs chiffrés en concertation avec l’ensemble des parties prenantes. Un travail préliminaire a déjà été réalisé dans ce sens à travers la définition des ambitions sectorielles et régionales pour la relance de l’investissement privé. Ce travail sera ainsi enrichi avec la nouvelle étude à mener. Cette consultation en projet viendra identifier des objectifs chiffrés d’investissement par région et par secteur d’activité. Elle définira également le périmètre des projets à réaliser en partenariat public-privé et formalisera les engagements de chaque partie prenante à matérialiser dans les futurs contrats d’application. Néanmoins, une analyse du contexte de développement des investissements au Maroc et du développement du climat des affaires fait sortir plusieurs défis à régler :

Tableau 1 : Contexte de développement des investissements au Maroc et du développement du climat des affaires

Vision stratégique :	Gouvernance :
- Une concentration des investissements privés dans 4 secteurs ayant développé une maturité sectorielle économique : écosystème, incitations, formation....	- Un manque de concertation intrarégionale dans la réalisation de co-développement économique selon les vocations territoriales,

<ul style="list-style-type: none"> - Un manque d'investissement public dans des infrastructures en relation avec des secteurs dits émergents à l'instar des industries culturelles et créatives, les industries oléagineuses, Fintech, Greentech.... 	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de vision de développement régional permettant de créer un partenariat état-région-privé.
<p>Incitations à l'investissement :</p>	<p>Infrastructure de base</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Une concentration des incitations à l'investissement sur des projets de grande envergure au gré des petits projets jugés innovants et prometteurs, 	<ul style="list-style-type: none"> - La problématique de disponibilité du foncier industriel et du foncier dédié aux zones d'activité économique qui constitue une vraie entrave pour l'installation des investisseurs nationaux et étrangers, - Le Maroc s'est doté d'une architecture sophistiquée de gestion et de financement des risques de catastrophes, mais l'ampleur des investissements en matière de réduction des risques et la couverture d'assurance reste insuffisante - Un développement à renforcer des corridors et de l'infrastructure logistiques en adéquation avec les activités du zoning de ces corridors.

Source : Elaboré par nos soins sur la base du Nouveau Modèle de Développement du Maroc

À l'issue de ces défis, il est à noter que plusieurs initiatives ont été engagées par l'État marocain afin d'accélérer la mise en œuvre des réformes liées aux stratégies sectorielles à travers des contrats-programmes sectoriels incluant des partenariats publics- privés comme c'est le cas pour le secteur de la pharmacie et des dispositifs médicaux et paramédicaux, secteur de la santé, secteur du tourisme...des secteurs qui ont nécessité une intervention prioritaire à la suite des répercussions de la crise sanitaire sur l'économie nationale. Puis, la réforme des centres régionaux d'investissement, la publication de la charte d'investissement et ses décrets d'application qui sont en cours de montage juridique. Et finalement, la mutualisation des efforts publics et privés à travers le partenariat Public-Privé qui vient renforcer les efforts de l'état par le biais du secteur privé.

À l'issue de cette vision optimiste du développement des investissements au Maroc, on introduit un élément clé quant à la réussite du dispositif d'appui régional qui est la prise en compte des spécificités de chaque territoire marocain et son rôle de complémentarité avec les autres régions du Maroc. Ceci émane d'une vision de coopération territoriale où les disparités d'ordre économique et social seront des objectifs d'amélioration définis par une feuille de route stratégique ne laissant aucun territoire de côté. Cette vision rejoint les objectifs du développement durable que le Maroc a incarné à travers une stratégie nationale de développement durable qui tourne autour du développement des investissements durables et d'une économie inclusive (Stratégie Nationale de Développement Durable à l'horizon 2030, 2016).

5. Conclusion :

À l'aire des perturbations mondiales initiées par une crise sanitaire puis par la guerre entre la Russie et l'Ukraine, une révision du modèle de développement et de croissance des pays est devenue une nécessité accrue afin de développer une autonomie économique capable de résister aux aléas du marché international. À ce titre, le Maroc a été précurseur à repenser son modèle de développement économique et à redéployer ses stratégies sectorielles vers une souveraineté nationale dans plusieurs domaines de développement. Une nouvelle charte des investissements a vu le jour en décembre 2022 suivi d'un discours royal préconisant de redoubler d'efforts afin d'attirer des investissements privés innovants avec des mécanismes novateurs et attractifs.

Néanmoins, la réalité du contexte de développement économique au Maroc laisse présager un certain nombre de défis que le Royaume devrait soulever. D'abord, des politiques en faveur du développement des investissements, qui, malgré leur promulgation par des lois, restent en deçà des objectifs affichés par le Gouvernement marocain, puis malgré des dépenses publiques en faveur du développement des infrastructures, l'investissement privé ne représente que 40% de la part des investissements globaux au Maroc, puis des stratégies sectorielles pour le renforcement des capacités des entreprises et l'insertion à l'emploi, qui ne positionnent pas le Maroc en tant que destination privilégiée des Investissements directs étrangers.

Au cours des dix dernières années, le taux d'investissement est en moyenne de 30%. Si l'on compare avec la Turquie, on remarque qu'elle réalise un taux d'investissement de 28% (identique au Maroc) pour un taux de croissance de presque 6%. Le Maroc réalise une croissance de l'ordre de 3,5% avec un taux d'investissement de 30%. Des taux d'investissement quasi-similaires pour des croissances très différenciées. Le rapport taux d'investissement/PIB appelé communément l'indice ICOR est très élevé au Maroc comparativement aux autres pays émergents. Cela veut dire que l'efficacité de l'investissement est faible, moins rentable. Ceci est dû principalement à la participation importante du secteur public dans la dynamique des investissements. Il s'agit de la perte d'un potentiel de création de richesse, d'emploi et d'augmentation du PIB au Maroc, que seuls les investissements privés seront en mesure de créer. À cet effet, la mobilisation de mécanismes étatiques adéquats pour l'encouragement à l'investissement surtout dans les secteurs porteurs de richesse, et les niches sectorielles les plus aptes à se positionner dans les chaînes de valeurs mondiales, est une urgence étatique qui commence à voir le jour au Maroc. Afin d'atteindre cette vision royale, plusieurs recommandations sont à soulever :

- Orienter les investissements vers la réalisation des priorités stratégiques du pays liées à la création d'emplois, l'augmentation de la valeur ajoutée, la réalisation de la justice spatiale dans la répartition des investissements et la réalisation de la souveraineté nationale ;
- La diversification des mécanismes et des systèmes de financement, à travers une offre de financement bancaire compétitive, un marché boursier dynamique et attractif aux normes de régulation alignées sur les meilleurs standards internationaux, et le recours à des financements innovants ;
- La restructuration des EEP à caractère financier ;
- Le développement de partenariats public-privé ;
- Le développement de montages financiers innovants pour le financement de projets, à travers notamment l'ouverture à l'investissement privé de certains secteurs, la mise en place d'un cadre de régulation aux standards internationaux ;
- Établir une stratégie d'aménagement du foncier, notamment le foncier industriel qui constitue aujourd'hui une vraie problématique d'attractivité des investissements privés,
- Encourager le développement de l'économie verte et des énergies renouvelables dans les régions.

Références :

- (1). Afonso, A., Furceri, D. (2008). "Government Size Composition, Volatility and Economic Growth." Social Science Research Network, Working Paper Series n° 849, 849(European central bank): 45.
- (2). Alberto A., Perotti, R., "Income distribution, political instability, and investment" ; Harvard University ; 1995
- (3). Alesina, A., Perotti, R. (1995). "Income distribution, political instability, and investment"; Harvard University ; 1995
- (4). Bénassy-Quéré, A, Coupet, M., Mayer, T. (2007). "Institutional Determinants of Foreign Direct Investment", *The World Economy*, 30(5), pp. 764–782.
- (5). Bloom, N., Bond, S., Van Reenen, J. (2007). "Uncertainty and Investment Dynamics"; Oxford University; 2007
- (6). Campos, N. F. and Kinoshita, Y. (2003). "Why Does Fdi Go Where it Goes? New Evidence from the Transition Economies", International Monetary Fund.
- (7). Cheng, L. K., Kwan, Y. K. (2000). "What are the determinants of the location of foreign direct investment? The Chinese experience", *Journal of international economics*, 51(2), pp. 379–400.
- (8). Commission Spéciale sur le Nouveau Modèle de Développement (2022). « Nouveau Modèle de Développement à l'horizon 2030 ».
- (9). Gouvernement Marocain (2022). Projet de Loi n° 76-20 portant création du « Fonds Mohammed VI pour l'Investissement ».
- (10). Groupe de la Banque mondiale (2022). « Rapport Climat et Développement. Moyen-Orient et Afrique du Nord ».
- (11). Haut-Commissariat au Plan (2019). Budget d'investissement étatique.
- (12). Hayek, Friedrich A., traduction de G. Blumberg. 2010. « La Route de La Servitude ». 5ème édition. Editions Presses universitaires de France. Paris
- (13). Jamus, J. (2014). "Institutional and structural determinants of investment worldwide".
- (14). Liargovas, P. G., Skandalis, K. S. (2012). « Foreign Direct Investment and Trade Openness: The Case of Developing Economies », *Social Indicators Research*, 106(2), pp. 323–331.
- (15). Loizides, J., George V., (2005). "Government expenditure and economic growth : evidence from Trivariate causality testing." *Journal of Applied Economics VIII (1)*: 125–52.
- (16). Ministère de l'Économie et des Finances (2021), Loi de finances 2022
- (17). Ministère de l'Économie et des Finances (2022), Projet de loi de finances 2023.
- (18). Mohamed Mouritalabi, A. (2003-09). « Les déterminants et les contraintes de l'investissement privé : le cas du Bénin ». Dakar. © NU. IDEP.
- (19). Mohamed, S. E., Sidiropoulos, M. (2010). "Another look at the determinants of foreign direct investment in MENA countries: an empirical investigation", *Journal of Economic Development*, 35(2), pp. 75–95
- (20). Moujahid, M., Kharis M. (2021). « Principaux déterminants des investissements directs étrangers au Maroc : étude économétrique par le modèle VAR. », *Revue Française d'Économie et de Gestion* «Volume 2 : Numéro 4» pp :155 – 177
- (21). Nick, B., Stephen, B., John V. R., (2007). "Uncertainty and Investment Dynamics". Oxford University.
- (22). Organisation de Coopération et de Développement Economique, (2014). « Principes de l'OCDE pour un investissement efficace ».
- (23). Shamsuddin, A. F. M. (1994). "Economic Determinants of Foreign Direct Investment in Less Developed Countries", *The Pakistan Development Review*, 33(1), pp. 41–51

- (24). Smith, A., (1776). « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations ». Dictionnaire du Commerce et des Marchandises, et de la Collection des Principaux économistes 1843 Traduction(livre V chapitre I et III): 374-439 ; 486–507.
- (25). Stein, E., Daude, C. (2001). “Institutions, integration, and the location of foreign direct investment”, Global Forum on International Investment: New horizons for foreign direct investment, pp. 101– 130.
- (26). Wang, Z. Q., Swain, N. J. (1995). “The determinants of foreign direct investment in transforming economies: Empirical evidence from Hungary and China”, Weltwirtschaftliches Archiv, 131(2), pp. 359–382